



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 30/007/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Programmation 2024 – Aménagement d'un restaurant scolaire en self – École élémentaire de La Roche

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2024, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Cette dotation déconcentrée s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant, d'une part, les projets liés aux grandes priorités d'investissement, et d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'État.

Un appel à projet a été lancé et un courrier détaillant les domaines concernés pour les opérations éligibles à cet appel à projets, a été adressé par Monsieur le Préfet, le 22 décembre 2023.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) soutient :

En premier lieu, les actions relevant des démarches contractuelles suivantes : mise en œuvre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique, Agenda rural, poursuite des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain...

En second lieu, les projets au titre des thématiques ci-après :

- Transition écologique des territoires,
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

- Travaux d'aménagement urbains et sécurisation des ouvrages d'art
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

Opérations proposées	Montant HT	Subventions déjà obtenues	Subvention demandée DSIL 2024
Création d'un self à l'école de La Roche	78 314.62 €	0€	23 494.00 €

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de solliciter la Préfecture de l'Essonne, au travers du fonds de soutien à l'investissement, en vue de la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projet lancé Monsieur le Préfet de l'Essonne, dans le cadre de la programmation de Dotation de Soutien Local 2024,

Considérant l'opération d'investissement programmée et retenue pour l'année 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur Julien BOUILLON, Conseiller Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la réalisation du projet de création d'un self à l'école de La Roche, estimé à 78 314.62 € HT.

- **Approuve** le plan de financement exposé ci-dessus.

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du Préfet de l'Essonne, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le 8 février 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

